

Comité d'Animation de WESTHOFFEN

(CAWES)

Marché du terroir samedi 11 juin 2016

Fête des cerises du dimanche 19 juin 2016

Règlement Fête des Cerises

WESTHOFFEN -

1. La Fête des cerises est ouverte à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre du CAWES (Comité d'Animation de Westhoffen) et que l'exposant respecte le présent règlement.
2. L'esprit que l'association souhaite donner à cette fête est la mise en valeur des produits du terroir mettant en œuvre les fruits ainsi que l'artisanat qui lui est traditionnellement associé.
3. La fête des cerises se tiendra dans les rues de Westhoffen.
4. Aucun stand de boisson et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord du Comité d'Animation de Westhoffen (CAWES).
5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les exposants dont les produits n'entrent pas dans l'esprit de la fête des cerises.
6. Le prix de l'emplacement de base est de 20.00 € pour 6 mètres linéaires et de 9.00 € pour 3 mètres linéaires supplémentaires. L'option courant électrique est de 5.00 €. Encaissement du chèque lors de l'inscription et non remboursable.
7. Sauf dérogation exceptionnelle et motivée, les véhicules ne pourront pas stationner près des stands. Les véhicules devront se garer sur le parking désigné par l'organisateur. En cas de refus, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
8. La vente d'armes de toute sorte est strictement interdite.
9. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la fête.
10. Toute démonstration de mécanisme dangereux est interdite.

11. Les moyens de chauffage et de cuisson sont autorisés et restent sous la stricte responsabilité de l'exposant. Les règles de sécurité doivent être strictement respectées. Les personnes, les animaux et les biens matériels ne doivent à aucun moment être mis en danger.

12. Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.

13. Les animaux doivent être tenus en laisse.

14. Le Comité d'Animation de Westhoffen (CAWES) décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

15. Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.

16. La mise en place des exposants se fera le jour même, dimanche de 6 h 00 à 9 h 00 ; au delà les places non occupées seront réattribuées.

17. Les transactions ne débuteront pas avant 10 heures le dimanche matin

18. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.

19. Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard pour 20 heures. Les emplacements non nettoyés le seront aux frais et charges de tout exposant.

20. Chaque exposant est tenu de respecter les prescriptions énoncées dans l'arrêté municipal autorisant la fête des cerises et réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans certaines rues à l'occasion de cette manifestation.

Règlement Fête des Cerises

En cas de non respect de ce règlement le Comité d'animation de Westhoffen sera seul juge pour prendre toute disposition qui s'impose.

Ce règlement a été déposé à la Mairie de WESTHOFFEN et à la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE.

Association inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Molsheim Vol. N° 40 folio 58